

OMPI



SCT/S2/5 Add.
ORIGINAL : anglais
DATE : 17 mai 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**COMITE PERMANENT DU DROIT DES MARQUES,
DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS
ET DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES**

**Seconde session spéciale
sur le rapport concernant le deuxième processus de
consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet**

Genève, 21 – 24 mai 2002

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Depuis la publication du document SCT/S2/5 intitulé “Accréditation de certaines organisations”, deux organisations supplémentaires ont fait part au Secrétariat de leur souhait d’obtenir le statut d’observateur ad hoc pour la seconde session spéciale du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) sur le rapport concernant le deuxième processus de consultations de l’OMPI sur les noms de domaine de l’Internet. Un document contenant les noms des organisations en question est joint en annexe. Les données concernant les organisations citées à l’annexe ont été communiquées par chaque organisation.

2. *Le SCT, lors de sa session spéciale, est invité à approuver l’accréditation des organisations mentionnées à l’annexe du présent document en qualité d’observatrices ad hoc pour la seconde session spéciale du SCT sur le rapport concernant le deuxième processus de consultations de l’OMPI sur les noms de domaine de l’Internet.*

[L’annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES
AYANT DEMANDÉ L'ACCRÉDITATION EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES AD HOC
POUR LA SECONDE SESSION SPÉCIALE DU SCT SUR LE RAPPORT
CONCERNANT LE DEUXIÈME PROCESSUS DE CONSULTATIONS
DE L'OMPI SUR LES NOMS DE DOMAINE DE L'INTERNET

Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Réseau informatique universitaire et de recherche (NASK)

Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

La commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une organisation internationale intergouvernementale dont le siège est à Vienne (Autriche). Elle a été créée à New York le 19 novembre 1996 lors de la réunion des États signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) qui interdit les explosions provenant d'essais d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires. La commission a pour mandat d'effectuer les préparatifs nécessaires à l'application effective du traité et à son entrée en vigueur.

La commission, qui rassemble 165 États membres, compte deux principaux organes : un organe plénier formé de tous les États signataires et le Secrétariat technique provisoire. Elle se réunit en plénière trois fois par an. Elle est conseillée par trois organes subsidiaires : le Groupe de travail A chargé des affaires budgétaires et administratives ; le Groupe de travail B chargé des questions de vérification ; et le Groupe consultatif qui fournit une assistance dans les domaines financier, budgétaire et administratif. La commission prend ses décisions sur recommandation desdits groupes de travail.

La commission a pour principale tâche pratique de mettre en place le système de surveillance international qui veillera à l'application des dispositions du traité dès son entrée en vigueur. Le réseau mondial de 337 stations de surveillance qui est en cours d'installation sera administré par les États d'implantation en coopération avec le Secrétariat technique provisoire. Le système de surveillance international reçoit l'appui du Centre international de données, mis en place au siège de la commission aux fins de fournir des données et produits à ses États membres en toute impartialité. La commission contribue également à faire signer et ratifier le traité et assure les préparatifs de la première conférence des États parties au TICE prévue après l'entrée en vigueur du traité.

Le budget de la commission pour l'exercice 2002 s'élève à 85,1 millions de dollars É.-U. M. Wolfgang Hoffmann, ressortissant allemand, en est le secrétaire exécutif depuis le 3 mars 1997. Le Secrétariat technique provisoire emploie actuellement un effectif de 271 personnes représentant 69 États membres.

La commission coopère avec plusieurs organisations tant internationales que régionales et a conclu, avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des accords officiels régissant les relations.

Réseau informatique universitaire et de recherche (NASK)

Le réseau informatique universitaire et de recherche (NASK) est chargé d'administrer les noms de domaine enregistrés dans les ccTLD polonais (.PL). Mis en place en tant qu'unité de recherche et de développement, sa mission était de relier à l'Internet les milieux scientifiques et universitaires polonais et de pourvoir à leurs besoins dans le domaine de la communication de données et de la sécurité informatique. Le NASK offre à ces milieux, ainsi qu'à toutes sociétés, personnes et institutions participant à la création de l'Internet en Pologne, un large éventail de services de consultation et d'orientation.

Le NASK joue un rôle actif principalement en tant que membre du CENTR, association des registres des domaines Internet de premier niveau qui sont des codes de pays. En outre, ses représentants participent effectivement aux réunions organisées par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), ainsi qu'aux conférences organisées par l'OMPI sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et l'enregistrement des noms de domaine.

[Fin de l'annexe et du document]